

Le meurtre d'une jeune femme à Paris : dramatique et tristement banal.

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 31 mai 2022

Source [Boulevard Voltaire] Dans la nuit de samedi à dimanche, une jeune femme de 24 ans est renversée par un chauffard qui tentait de fuir la police, lors d'une course-poursuite qui a commencé sur les Champs-Élysées à Paris. Tentant d'échapper aux injonctions de la police, « le véhicule fou » (sic, selon *Le Parisien*, 29 mai), conduit par deux individus bien réels dont on sait seulement qu'ils sont, selon le quotidien, originaires de l'Essonne et du Val-de-Marne, traverse la place de la Concorde et fauche une piétonne sur un passage clouté, quai de la Mégisserie, avant de s'encaster dans une autre voiture. Pris en [chasse](#) par des policiers à moto, ils sont finalement arrêtés. Le parquet de [Paris](#) a ouvert une enquête « *du chef d'homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur aggravé, refus d'obtempérer aggravé et tentative d'homicide volontaire sur personne dépositaire de l'autorité publique* ».

La victime, elle, est décédée, tout comme, le 11 mai dernier, [Antoine Alléno](#), le fils du chef étoilé Yannick Alléno, fauché par un délinquant multirécidiviste « *issu de la communauté des gens du voyage* ».

Ce drame aurait-il pu être évité ? Sans vergogne mais avec un grand cynisme, le maire PS de [Paris](#) Centre, Ariel Weil, semble acquiescer : « *Je regrette que les forces de l'ordre n'aient pas réussi à interpellier les auteurs lors du premier barrage, avant le meurtre, mais je leur suis très reconnaissant de les avoir finalement attrapés* », rapporte toujours *Le Parisien*. Un petit tacle, un de plus venant de la gauche, sur les forces de l'ordre. Cela serait sans gravité s'il s'agissait d'un voleur de bonbons à l'étalage et non d'un meurtrier. Et si, surtout, ce n'était pas la gauche qui avait, depuis des années, fortement « ligoté » les forces de l'ordre par des lois restreignant considérablement leurs possibilités de se défendre. Et si la magistrature française, toujours en grande partie de gauche, n'avait pas fait du laxisme judiciaire sa valeur cardinale.

Et si les forces de l'ordre avaient agi plus vite ?

Une enquête menée par *Le Figaro* (5 mai) rapporte les propos de policiers confrontés, toutes les vingt minutes, à un refus d'obtempérer. Celui-ci est pourtant, en théorie, fortement sanctionné par la loi : un an d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende. Mais dans les faits ? Cette sanction est « *rarement, voire jamais appliquée* ». Ce qui est scrupuleusement sanctionné, en revanche, c'est l'usage d'une arme à feu par les forces de l'ordre lors d'un délit de fuite. Ainsi, rapporte le quotidien, un policier poursuivi pour avoir tiré dans les pneus d'un véhicule en fuite a été jugé par le tribunal correctionnel de Lyon : il encourt un an de prison ferme. La loi permet l'usage de l'arme de service « *en cas d'absolue nécessité et de manière proportionnée* », comme le prescrit l'article L435-1 du Code de la [sécurité](#) intérieure entré en vigueur le 28 février 2017.

Comme l'explique un policier dans *Le Figaro*, « *intervenir lors d'un refus d'obtempérer, c'est aujourd'hui prendre le risque de tout perdre. Notre carrière, notre famille, notre vie. À quoi bon ?* »

Ce fut en effet le cas dans l'[affaire du Pont-Neuf](#), le 24 avril dernier, où le policier qui a tiré sur un véhicule fonçant à contresens dans sa direction a été mis en examen pour « homicide volontaire ».

On ne sait pas encore ce qui s'est réellement passé dans la nuit de samedi à dimanche. Les policiers, échaudés par les récentes mises en cause judiciaires de leurs collègues dans des circonstances similaires et tout en même temps confrontés quotidiennement à l'ensauvagement de la société française, ont-ils hésité à dégainer leurs armes ? La responsabilité première, bien sûr, est celle des deux délinquants devenus meurtriers. Mais on ne doit jamais oublier celle, écrasante, des législateurs, des politiques et des juges qui ont fait du droit des délinquants une norme supérieure à celle visant la protection et la [sécurité](#) de la population.